



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMBEE

A/C.5/L.513
10 octobre 1958
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Treizième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 51 de l'ordre du jour

CONTROLE ET LIMITATION DE LA DOCUMENTATION

Mexique. Amendement au projet de résolution révisé (A/C.5/L.511)

Ajouter, au paragraphe 5 du dispositif du projet de résolution révisé (A/C.5/L.511), le membre de phrase suivant :

"compte tenu des principes directeurs énoncés au paragraphe 10 du rapport du Comité".
